



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAD & MOSELLE

Plan des périmètres sanitaires et agricoles

Thiaucourt-Regniéville

Echelle : 1:10 000

Édition du document	Date de référence	Procédure en cours
02/2020	Préscription de la procédure : DCC 28 mai 2019	
	Projet arrêté du P.U.I. : DCC 06 mars 2020	

Communauté de communes de Mad & Moselle
2 bis rue Henri Poincaré
54710 THIAUCOURT-REGNIÉVILLE



- Limite communale
 - Parcelle cadastrale
 - Bâti
 - Bâtiments agricoles générant un périmètre
- Périmètre sanitaire agricole :**
- 50 mètres (Règlement sanitaire départemental)
 - 100 mètres (ICPE)

